
Présidence : Norvège

238ème SEANCE PLENIERE DU CONSEIL

1. Date : Jeudi 8 juillet 1999

Ouverture : 10 h 20

Suspension : 12 h 15

Reprise : 15 h 15

Clôture : 17 h 05

2. Présidence : M. K. Eide
M. Ø. Hovdkinn

S.E. M. Boris Frlec, Ministre des affaires étrangères de la République de Slovénie, a pris la parole devant le Conseil (PC.DEL/337/99).

Président, Etats Unis d'Amérique (PC.DEL/343/99), Finlande - Union européenne (également au nom de la Bulgarie, de Chypre, de l'Estonie, de la Hongrie, de la Lettonie, de la Lituanie, de Malte, de la Pologne, de la Roumanie, de la République slovaque et de la République tchèque) (PC.DEL/338/99), Suisse, Fédération de Russie, Canada, Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, Croatie

S.E. M. Abdulaziz Kamilov, Ministre des affaires étrangères de la République d'Ouzbékistan, a pris la parole devant le Conseil.

Président, Etats Unis d'Amérique (PC.DEL/348/99), Fédération de Russie, Suisse, Finlande - Union européenne (également au nom de la Bulgarie, de Chypre, de l'Estonie, de la Hongrie, de la Lettonie, de la Lituanie, de Malte, de la Pologne, de la Roumanie, de la République slovaque, de la Slovénie et de la République tchèque) (PC.DEL/347/99), Turkménistan, Ukraine (également au nom de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie et de la Moldova), Canada, Kazakhstan, Directeur du BIDDH

3. Sujets examinés - Déclarations - Décisions :

Point 1 de l'ordre du jour : CENTRE DE L'OSCE A ALMATY

Chef du Centre de l'OSCE à Almaty, Président, Turquie, Finlande - Union européenne (également au nom de la Bulgarie, de Chypre, de l'Estonie, de la

Hongrie, de la Lettonie, de la Lituanie, de Malte, de la Pologne, de la Roumanie, de la République slovaque, de la Slovénie et de la République tchèque) (PC.DEL/339/99), Suisse, Fédération de Russie, Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/344/99), Kazakhstan

Point 2 de l'ordre du jour : CENTRE DE L'OSCE A BICHKEK

Chef du Centre de l'OSCE à Bichkek (PC.FR/19/99), Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/345/99), Finlande - Union européenne (également au nom de la Bulgarie, de Chypre, de l'Estonie, de la Hongrie, de la Lettonie, de la Lituanie, de Malte, de la Pologne, de la Roumanie, de la République slovaque, de la Slovénie et de la République tchèque) (PC.DEL/340/99), Suisse, Fédération de Russie, Kirghizistan, Président

Point 3 de l'ordre du jour : DECISION SUR LES ETATS FINANCIERS
VERIFIES DE 1998

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 309 (PC.DEC/309) sur les états financiers vérifiés de 1998 ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 4 de l'ordre du jour : POURSUITE DE L'EXAMEN PAR L'OSCE DE LA
QUESTION DE LA YOUGOSLAVIE (SERBIE ET
MONTENEGRO)

Président, Etats-Unis d'Amérique, Finlande - Union européenne (également au nom de la Bulgarie, de Chypre, de l'Estonie, de la Hongrie, de la Lettonie, de la Lituanie, de Malte, de la Pologne, de la Roumanie, de la République slovaque, de la Slovénie et de la République tchèque), Commission européenne, Suisse

Point 5 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) *Mémoire d'accord entre l'Ukraine et l'OSCE* : Président
- b) *Réunion sur la transparence militaire en Moldova* : Président
- c) *Réunion supplémentaire sur la dimension humaine consacrée aux questions concernant les Roms et les Sintis, 6 septembre 1999* : Président
- d) *Réunion supplémentaire sur la dimension humaine ayant pour thème la parité entre les sexes, tenue les 14 et 15 juin 1999* : Président, Etats-Unis d'Amérique, France
- e) *Déclarations du Président en exercice sur la politique étrangère du Bélarus et la situation au Bélarus* : Bélarus (SEC.DEL/229/99), Etats-Unis d'Amérique

238ème séance plénière

PC Journal No 238, point 8 d) de l'ordre du jour

DECLARATION DU PRESIDENT

A la suite de l'adoption par le Conseil permanent, le 1er juillet, de la Décision sur l'ordre du jour, le cadre organisationnel, le calendrier et les autres modalités de la Conférence d'examen de 1999 et de la Réunion préparatoire du Sommet d'Istanbul (PC.DEC/307), quelques délégations ont exprimé le souhait que le Processus de Royaumont soit également invité à participer d'une manière appropriée à la Conférence d'examen. Cette invitation sera adressée au Processus de Royaumont.